

# « Panier du 6ème »

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne  
Siège : chez David Prache 11 rue Vavin 75006 PARIS

## Contrat d'engagements " Pommes "

Octobre 2024 à Mai 2025

### Engagements de l'adhérent

- préfinancer une année de production,
- gérer ses retards et absences aux distributions,
- participer à la vie de l'association,

### Engagements du producteur

- **Adhérer à l'AMAP Panier du VI pour un montant de 15€.**
- livrer 5 fois par an des produits de qualité, frais, et de sa production,
- donner régulièrement des nouvelles du verger,
- accueillir les adhérents sur son exploitation au moins une fois pendant l'année,
- expliquer ses méthodes de travail et le mode de fixation du prix.

Quatre variétés de pommes bio sont proposées sur l'année, à savoir : Opal, Pinova et Délice d'Or, par sacs de 5kg ou par caisses de 14 kg.

Du jus de pommes et du pétillant non alcoolisé sont également proposés.

Produit	Prix	* nb de distribution	Sous-total
Sacs (5kg)	13.50 €	* 5	
Caisses (14kg)	36 €	* 5	
Jus de pommes (1L)	3.25 €	* 5	
Pétillant (0.75L)	4.25 €	* 5	
<b>Total</b>			

En cas d'inscription en cours d'année, le calcul sera établi au prorata des quantités commandées et de livraisons restantes.

### Planning des distributions (sujet à modification) :

	Octobr e	Novembr e	Janvie r	Février r	Mar s
<b>Mercredi</b>	16	27	8	12	26

Modalités de règlement	Banque	# chèque	Montant	
1 règlement de .....€	Chèque / Virement			Octobre
2 règlements de .....€	1 <sup>er</sup> chèque / Virement			Octobre
	2 <sup>ème</sup> chèque / Virement			Janvier

Les contrats doivent être envoyés par mail à Hervé, copie Frédérique et Raphaëlle.

Les chèques, **établis à l'ordre de Hervé Boucher et datés du jour de l'engagement**, sont à remettre à Hervé le jour de la première distribution.

Les virements doivent avoir lieu avant la première distribution (RIB donné sur demande par mail).

**Les livraisons ont lieu le mercredi entre 19h00 et 20h30, selon le planning, dans les locaux de la Mairie du VI (entrée par l'arrière, par la rue MADAME)**

**En cas de situation exceptionnelle** (incident climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et un représentant du réseau des AMAP d'Île-de-France si nécessaire.

*Ce bulletin sera conservé par l'arboriculteur.*

### L'adhérent

Nom .....

mail .....

Téléphone .....

Date et signature :

### L'arboriculteur

Hervé Boucher

[rv.boucher@orange.fr](mailto:rv.boucher@orange.fr)

Verger bio de Permangle

87500 St Yrieix-la-Perche